

PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 7/ 2013

relatif au projet de budget 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la loi sur les Communes et du règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget de la Bourse communale pour l'année 2014. Ce projet a été préalablement soumis à la Commission des Finances qui est chargée de rapporter sur cet objet.

Pour la compréhension de chacun, nous vous présentons le détail complet du budget.

GENERALITES

Plusieurs cotisations ou participations sont basées sur le nombre d'habitants dans la commune au 31 décembre de l'année précédente. Nous avons estimé ce nombre à 2'850 au 31 décembre 2013.

1. ADMINISTRATION GENERALE

Pour que les divers dicastères touchés par des charges salariales reflètent les dépenses réelles, les natures : 301 Traitements, 3031 Part patronale AVS, et 3041 Part patronale CIP (Caisse Intercommunale de Pensions) sont imputés dans les dicastères suivants : 11, 32, 352, 353, 354, 355, 356, 358, 363, 430, 44, 450, 46, 550, 58, 81.

Les charges salariales ont été calculées en tenant compte des annuités selon le statut du personnel. L'indexation au coût de la vie est nulle.

10. AUTORITES

102.4361 **REMBOURSEMENT DE TIERS INDEMN. ASSAGIE-ARASMAC**

Les jetons de présence des Municipaux dans les différentes associations sont reversés à la commune.

11. ADMINISTRATION COMMUNALE

11.3042 **CONTRIBUTION EXTRAORDINAIRE CIP POUR 17 ANS (2014-2030)**

Le degré de couverture de la Caisse intercommunale de pension est de l'ordre de 60 % avec la nouvelle réglementation. Conformément aux exigences du nouveau droit fédéral, le degré de couverture doit être porté à 80 % au 1^{er} janvier 2052 au plus tard. Pour ce faire, les statuts de la Caisse intercommunale de pension ont été modifiés le 13 juin 2013. Les principaux changements sont les suivants :

- o La durée d'assurance est prolongée de 36 années à 40 ans.
- o Précédemment, l'âge de retraite minimum était de 58 ans, un âge terme à 62 ans et un âge de retraite maximum de 65 ans, avec prolongation possible jusqu'à 70 ans. Actuellement, la possibilité de prendre une retraite entre 58 ans et 70 ans est maintenue. L'âge terme est toutefois porté à 63 ans et tout départ à la retraite avant cet âge entraînera une diminution actuarielle de la pension versée.
- o Le salaire assuré correspondait soit au dernier traitement cotisant en cas d'invalidité, soit à la moyenne arithmétique des traitements cotisants des 3 dernières années. Le salaire cotisant sera dorénavant calculé sur la moyenne des 10 ans précédant l'événement assuré.
- o Le taux d'intérêt technique de la CIP était de 3.5 % et passera à 3.25 %
- o **Les employeurs s'acquitteront pendant une période de 17 ans d'une contribution de recapitalisation de 3 %.**
Ce dernier point correspond à environ 24'000.- pour la commune d'Etoy pour tous les employés.

11.3112 **ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE**

Le changement des PCs de l'administration a été effectué en 2013.

11.3171 RECEPTION MANIFESTATION
La fête au village est prévue en 2014, nous en avons tenu compte dans le budget.

11.3193 COTISATION ARCAM (Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges)
La cotisation de CHF 8.30 par habitant est identique à l'année précédente.

15. AFFAIRES CULTURELLES LOISIRS

15.3651.3 SUBSIDE FONDATION POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE
Le subside se montera à CHF 6.50 par habitant pour 2014 contre CHF 5.50 pour 2013. Ce subside sera progressivement augmenté et pourrait atteindre CHF 9.50 selon la Loi sur les écoles de musique (LEM).

16. TOURISME

16.3193 COTISATION ASS. TOURISTIQUE REGIONALE
Le comité et la commission tourisme de l'ARCAM souhaite dissoudre les associations touristiques existantes et créer une nouvelle association. Grâce à cette association, notre district sera doté d'une organisation et d'une gouvernance touristique unique, avec un partage clair entre les missions de l'office du tourisme régional et celles des offices locaux. Ce modèle d'organisation est une première dans le canton de Vaud. La cotisation se montera à CHF 3.- par habitant (Préavis No 6/2013).

18. TRANSPORTS PUBLICS

18.3511.1 PART DEFICIT LIGNES TRANSPORT
A la contribution annuelle de CHF 206'300 prévue par le Service de la Mobilité, nous avons également imputé CHF 94'000.00 pour la participation à l'amélioration de la ligne de car postal 722 (course à 30 minutes aux heures de pointe). Ce montant de CHF 94'000.00 est réparti entre les communes de Buchillon, St-Livres et Etoy. La participation des autres communes correspond au compte 18.4527.

2. FINANCES ET IMPÔTS

21. IMPÔTS

21.3301 DEFALCATIONS ET REMISES IMPOTS

Ce poste a été adapté au vu des coûts de 2011 et 2012.

21.4001 IMPOTS SUR LE REVENU

La prudence a été de mise dans l'évaluation des recettes d'impôts pour 2014.

Pour l'impôt sur le Revenu, le taux d'imposition (61%) restant stable, nous avons repris les chiffres des acomptes de 2013 majorés d'environ 2 % selon les recommandations du Département des finances.

21.4001.1 IMPOTS SOURCIERS MIXTES

Il s'agit des contribuables qui sont imposé à la source mais dont les revenus dépassent CHF 120'000.-. Ceux-ci remplissent une déclaration d'impôt et selon celle-ci un montant leur est remboursé ou un solde est à payer. De plus, ce poste est regroupé avec l'impôt sur les revenus compte 21.4001.

21.4003.2 IMPOTS A LA SOURCE

21.4004 IMPOTS SPECIAL DES ETRANGERS

Ces postes ont été adaptés au vu des résultats de 2012.

21.4011 IMPOTS S/BENEF. NET PERS. MORALES

Nous avons tenu compte d'une baisse du taux d'imposition de 0.5 % mais également d'une hausse des contribuables personnes morales.

COMPARATIF BUDGET 2013/2014

IMPOTS	Charges	Revenus	Taux imposition
BUDGET 2014	215'000	9'537'500	61 %
BUDGET 2013	140'000	9'058'000	61 %
Différence	75'000	554'500	

22. SERVICE FINANCIER

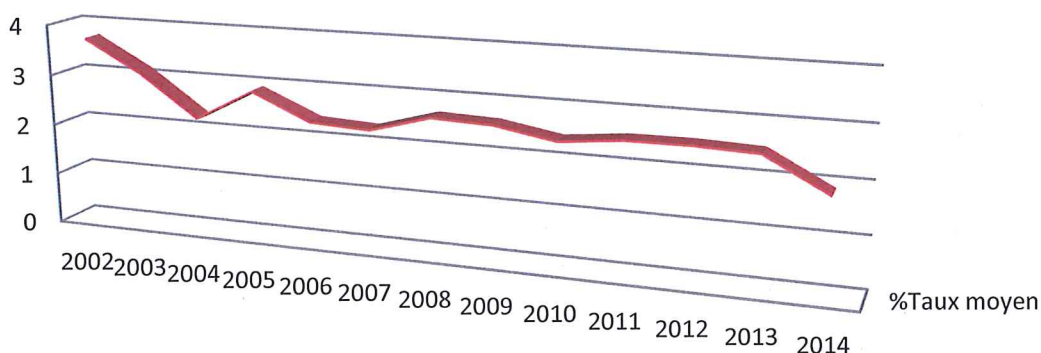
22.3221 INTERETS DES DETTES CONSOLIDEES

Deux nouveaux emprunts ont été conclus pour financer le collège des Communaux II.

TABLEAU DES EMPRUNTS – BUDGET 2014

Date Emis.	Date Echéance	Compte No	Genre d'emprunt	Capital	Am.	Taux %	Intérêts annuels
12.09.05	12.09.2015	9221.91	Postfinance trav. Estuey - Cl.Bière	1'000'000.00	sans	2.50	25'000.00
		9221.9	Ex/CECS s.26 /1995-2005				
31.05.06	31.05.2016	9221.711	SUVA (Seppey) Mais.com.	2'500'000.00	10% an		
			Rembt 15.01.08	-250'000.00			
			Rembt 07.01.09	-250'000.00			
			Rembt 19.01.10	-250'000.00			
			Rembt 01.2011	-250'000.00			
			Rembt 01.2012	-250'000.00			
			Rembt 01.2013	-250'000.00			
			Rembt 01.2014	-250'000.00			
			Total	750'000.00		3.26	24'450.00
10.05.10	30.04.2020	9221.4	UBS c. 124.3753.4 ATF	6'000'000.00	250000		
			Amortis.au 31.12.10 1ère tr.	-125'000.00			
			Amortis.au 30.06.11 2ème tr.	-125'000.00			
			Amortis.au 31.12.11 1ère tr.	-125'000.00			
			Amortis.au 30.06.11	-125'000.00			
			Amortis au 31.12.12	-125'000.00			
			Amortis au 30.06.13	-125'000.00			
			Amortis au 31.12.13	-125'000.00	6 ms	2.27	58'200.00
			Amortis. au 30.06.14	-125'000.00	6 ms	2.27	56'800.00
			Amortis. au 31.12.14	-125'000.00			
			Total au 31.12.13	4'875'000.00			115'000.00
14.10.13	15.10.2018		Postfinance SA	2'000'000.00		0.94	18'800.00
31.03.14	28.03.2024		Postfinance SA	3'000'000.00		1.50	33'750.00
			Amortissement annuel 10 %				
						TM %	
			TOTAL	11'625'000.00		1.8667%	217'000.00

COMPARAISON BUDGET Taux moyen



	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
■ %Taux moyen	3.704	3.086	2.280	2.894	2.390	2.330	2.657	2.615	2.412	2.533	2.544	2.501	1.867

PEREQUATION

- 22.3521 FONDS DE PEREQUATION : PART A CHARGE DES COMMUNES**
22.4511 RBT ETAT VAUD DEPENSES THEMATIQUES
22.4521 FONDS DE PEREQUATION : REMBOURSEMENT AUX COMMUNES

	Budget 2014	Budget 2013	Effectif 2012
Alimentation fonds péréquation	2'535'982	2'816'292	2'498'983
./. Retour fonds péréquation	-744'018	-745'400	744'018
./. Dépenses thématiques	-29'653		-30'027
Alimentation net fonds péréquation	1'762'311	2'070'892	1'724'938
Valeur point impôts	133'462	149'622	133'462

Le budget 2014 se calcule sur la base de la péréquation 2012. L'année 2011 étant une année exceptionnelle au niveau des recettes fiscales, l'alimentation au fonds de péréquation pour l'année 2013 était très élevée. Cela rentre un peu dans la « normale » en 2014.

CALCULATION DU SYSTEME DE PEREQUATION

La péréquation directe s'effectue par une distribution d'un fonds en 3 couches de financement et 3 mécanismes de plafonnement, sur les bases suivantes :

- o Couche de population : attribution d'un montant en francs par habitant selon la population des communes :

- ◇ 100.- pour les habitants entre 1 et 1'000
- ◇ 350.- pour les habitants entre 1'001 et 3'000
- ◇ 500.- pour les habitants entre 3'001 et 5'000
- ◇ 600.- pour les habitants entre 5'001 et 9'000
- ◇ 850.- pour les habitants entre 9'001 et 12'000
- ◇ 1'000.- pour les habitants entre 12'001 et 15'000
- ◇ 1'050 pour les habitants au-delà de 15'001 habitants.
- Couche de solidarité : compensation, pour les communes financièrement faibles, d'une part de la différence entre leur capacité financière par habitant et la moyenne cantonale.
- Couche liée aux dépenses thématiques : maintien du système actuel pour les dépenses de routes, transport et forêts, avec les mêmes seuils et modalités techniques de répartition. Son plafond est de 4 points d'impôts au maximum.

Le remboursement ne peut dépasser les :

- ◇ 75 % de ce qui dépasse 8 points d'impôts pour les transports
- ◇ 75 % de ce qui dépasse 1 point pour les forêts

MECANISME DE PLAFONNEMENT :

Plafonnement de l'effort : définition d'un seuil maximum d'effort péréquatif pour toutes les communes : aucune commune ne peut payer plus de l'équivalent de 50 points communaux.

Plafonnement de l'aide : à l'inverse, définition d'un seuil maximum de l'aide apportée aux communes par la péréquation : aucune commune ne peut recevoir plus de **5.5 points d'impôts** (4 points en 2013).

Plafonnement du taux : limitation des effets pour empêcher les taux communaux de dépasser mécaniquement un certain seuil. Aucune commune ne devrait voir son taux entraîné au-delà de 85 points par les péréquations. Ce mécanisme de plafonnement est identique au système de péréquation actuel.

Finalement, l'alimentation du fonds de péréquation en points d'impôt nécessaire dépend des redistributions prévues et décrites ci-dessus.

22.4221.1 REVENUS C. COURANT ET PLACEMENTS A TERME

Les comptes de placement ont été entièrement utilisés pour couvrir les différents préavis de la commune.

22.4909 IMPUTATION INTERETS S/EMPRUNTS

C'est uniquement la valeur résiduelle du coût des travaux relevant des Egouts et des Eaux figurant à l'Actif du Bilan, qui a été prise en considération dans la calculation de ces imputations internes. Nous avons appliqué le taux moyen du tableau des emprunts (1.867 % de CHF 2'654'000 - travaux en cours et travaux terminés non amortis). Les contreparties arrondies se retrouvent dans les comptes Egouts 46.3905 et Eaux 81.3905 (CHF 49'600).

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

30 DOMAINES ET BATIMENTS

30.3113 ACHAT MOBILIER ET EQUIPEMENT GLOBAL

30.3141 ENTRETIEN DES BATIMENTS GLOBAL

Dans les natures « 3113 » et « 3141 » du chapitre DOMAINES ET BATIMENTS seules les charges fixes (contrat d'entretien chauffage, ascenseur, etc.) ont été imputées dans les divers comptes. Deux comptes ont été créés pour le budget pour prévoir les charges variables. Ces dernières seront ensuite ventilées dans les comptes. Il est très difficile de savoir quel locataire va partir ou quelle chaudière va tomber en panne.

31 TERRAINS

31.4231 REVENUS DES TERRAINS ET DES LOCATIONS

Il a été tenu compte d'une baisse des revenus liée à la 2^{ème} étape des Communaux.

353 EGLISE

353.3141 ENTRETIEN BATIMENT ET ENTOURAGE

La chaudière à mazout qui n'était plus conforme a été remplacée en 2013.

354 MAISON DE COMMUNE

354.3141 ENTRETIEN BATIMENT ET ENTOURAGE

Dans le cadre de la mise en conformité des chaudières exigées par le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) la chaudière du bâtiment administratif a été changée en 2013.

355 SALLE POLYVALENTE

355.3012 AUXILIAIRES

Travaux de nettoyage d'été effectués par des jeunes.

355.3121.2 CHAUFFAGE

Les assainissements énergétiques de la salle polyvalente devraient permettre des économies de l'ordre de CHF 27'500.00.

355.4271.2 LOCATION GRANDE SALLE FOYER

Les travaux d'assainissement seront terminés en 2013 et, par conséquent, le montant des locations a été adapté.

355.4656 RETRIBUTION RPC (nouveau compte)

Suite à la pose des panneaux photovoltaïque, une rétribution de l'ordre de CHF 25'000.00 par année devrait être reçue (86'700 kWh à 0.29).

364 COLLEGE LES COMMUNAUX II (nouveau chapitre)

Le nouveau collège devrait être utilisable pour la rentrée 2014. De ce fait de nouveaux comptes ont été créés et les charges y relatives budgetés au prorata soit pour 4 mois :

364.3011	CONCIERGERIE
364.3031	ASSURANCES SOCIALES AVS-AC-AF
364.3041	CAISSE RETRAITE CIP
364.3121.1	ELECTRICITE + POMPE A CHALEUR
364.3131	ACHATS PRODUITS DE NETTOYAGE
364.3141	ENTRETIEN BATIMENT ET ENTOURAGE
364.3181	HONOR. ET PRESTATIONS DE SERVICES
364.3181.1	FRAIS DE TELEPHONE
364.3186	ASSURANCE BATIMENT ET MOBILIER
364.4271.1	LOCATION CLASSES

4. TRAVAUX

430 ENTRETIEN DES ROUTES

430.3011	PART SUR SALAIRES
430.3031	ASSURANCES SOCIALES AVS-AC-AF
430.3041	CAISSE DE RETRAITE CIP

Un auxiliaire a été prévu pour effectuer des travaux d'aide-voirie à environ 50 % sur l'année.

431 VEHICULES, MACHINES, EQUIP. SERVICE VOIRIE

431.3113	ACHAT MACHINES, VEHICULES ET EQUIP.
-----------------	--

Un véhicule pour déneiger et tondre doit être changé.

431.3155	ENTRETIEN VEHICULES (GLOBAL)
-----------------	-------------------------------------

8 comptes ont été créés pour pouvoir suivre plus aisément les frais engendrés par chaque véhicule de voirie. Ce système sera poursuivi pour les comptes. En revanche pour le budget, un montant global d'entretien a été prévu. Nous ne pouvons pas connaître à l'avance quelles seront les frais et sur quel véhicule.

431.3155.8	ENTRETIEN TONDEUSES, MACHINES, DIV. (compte supprimé)
-------------------	--

Ce compte a été regroupé avec le compte 430.3154 « entretien équipement et matériel ».

44. PARCS, PLACES SPORTS, CIMETIERE

44.3111 ACHAT MATÉRIEL, CRÉATION ÉQUIPEMENTS
Installation d'un panneau d'affichage à la Plantay.

44.3141.1 ENTRETIEN DES PARCS ET PLACES D'AGRÉMENTS
L'entretien des bacs fleuris des diverses places et entourages de bâtiments a été imputé directement dans ce compte en place et lieu des divers comptes de bâtiments (exceptés pour les bâtiments qui ont des locataires), ce qui augmente les charges de ce poste.

44.4351 LOCATION PLACES DE PARC
Le prix des places de parc passe de CHF 30.- à 50.- au fur et à mesure du renouvellement des baux.

450 FRAIS D'EXPLOITATION DE LA DECHETTERIE

Les charges salariales et les frais d'exploitation sont réunis dans ce service. Ces frais sont ensuite répartis dans les comptes 451. Déchets urbains et 452. Autres déchets au moyen de comptes d'imputations internes.

Les charges salariales des comptes 450.3011-3031-3041-3061.1-3061.2 se montent à CHF 32'400.00 (c.450.4901) et sont réparties de la manière suivante:

- o 90% soit CHF 29'160.00 dans le service lié aux déchets urbains: 451.3901
- o 10% soit CHF 3'240.00 dans le service lié aux autres déchets : 452.3901

Les charges d'entretien de la déchetterie 450.3113-3121.1-3141-3181 se montent à CHF 21'000 (c.451.4902) et sont réparties de la manière suivante :

- o 90% soit CHF 18'900.00 dans le service lié aux déchets urbains: 451.3902
- o 10% soit CHF 2'100.00 dans le service lié aux autres déchets : 452.3902

450.3113 ACHAT ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL
Au vu des comptes provisoires de 2013, les dépenses pour ce compte ont été surévaluées et par conséquent revues à la baisse pour le budget 2014.

450.3141 ENTRETIEN DE LA DÉCHETTERIE
Au vu des comptes provisoires de 2013, les dépenses pour ce compte ont été surévaluées et par conséquent revues à la baisse pour le budget 2014.

451 DECHETS URBAINS

451.3181.10 ENLÈV. ET ÉLIMIN. DÉCHETS MÉNAGERS

451.3181.12 DÉBARRAS VIEUX PAPIERS

451.3181.2 EVACUATION DÉCHETS ORGANIQUES

451.3181.7 EVACUATION DU BOIS

Suite à l'introduction de la taxe en 2013, le tonnage des déchets ménagers diminue et les autres déchets augmentent.

451.4342 RISTOURNE AU SAC

Au vu des comptes provisoires de 2013, les recettes prévues par Valorsa pour ce compte ont été surévaluées et par conséquent revues à la baisse pour le budget 2014

452 AUTRES DECHETS

Des nouveaux comptes ont été créés. Les "autres déchets", ne pouvant pas être financés par les taxes, sont imputés dans ce service.

Les comptes d'imputations internes 452.3901 et 3902 ont déjà fait l'objet d'explications dans le c. 450 ci-dessus.

452.3181.13 ENLÈVEMENT DÉCHETS ORGANIQUES COMMUNAUX

Au vu des comptes provisoires de 2013, les dépenses pour ce compte ont été sous-évaluées et par conséquent revues à la hausse pour le budget 2014

46 RESEAU D'EGOUTS ET EPURATION

46.3141 ENTRETIEN CANALIS. ET COLLECTEURS

Déviations collecteurs EC en Folliar pour environ CHF 90'000.

46.3905 IMPUTATIONS INTÉRÊTS S/EMPRUNTS

Voir explications en page 8 c. 22.4909

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

51 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE et 52 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

51.3521.1 PARTICIPATION ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ASSAGIE
 52.3521.1 PARTICIPATION ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ASSAGIE

	Enseignement primaire	Enseignement secondaire
BUDGET 2014	1'255'200.00	566'800.00
BUDGET 2013	885'900.00	916'000.00
Différence = + ou - Charges	+ 369'300.00	- 349'200.00

La participation des frais de l'enseignement des secteurs primaires et secondaires représente CHF 1'822'000 (CHF 1'801'900 - budget 2013) soit, CHF 20'100.00 d'augmentation. Cette augmentation provient d'une augmentation des charges administratives de l'association, de la participation aux frais du travailleur social de proximité, des abonnements de bus distribués aux élèves et de la construction d'un nouveau collège à Etoy.

La répartition entre le primaire et le secondaire est modifiée avec l'entrée en vigueur d'HarmoS. Le degré secondaire passe de 5 années à 3 années comme le démontre le tableau ci-dessous :

Ancien système				Système sous HarMoS			
Degré secondaire	9ème année	9	11	11ème année		Degré secondaire	
	8ème année	8	10	10ème année			
	7ème année	7	9	9ème année			
	Cycle de transition (CYT)	6	8	deuxième cycle primaire	7ème et 8ème années	Degré primaire	
	5	7					
Degré primaire	Cycle primaire II (CYP2)	4	6	premier cycle primaire	3ème et 4ème années		
		3	5				
	Cycle primaire I (CYP1)	2	4				
		1	3	premier cycle primaire	1ère et 2ème années		
Cycle initiale		-	2				
		1	2				
		-	1				

Nombres d'élèves : enseignement primaire : 279 (205 budget 2013), enseignement secondaire : 126 (212 budget 2013)

Total des élèves : 405 (budget 2013 : 417 élèves).

550 ACTIVITÉS PARASCOLAIRES/ CENTRE DES JEUNES

- 550.3185** **PART FRAIS DE GESTION LOGISTIQUE CANTINE**
Le contrat a été renégocié à la baisse.
- 550.3522.2** **REMBOURSEMENT AU GPT D'AUBONNE BONS CANTINE SCOLAIRE**
550.4333 **ENCAISSEMENTS BONS CANTINE SCOLAIRE**
Ces comptes sont supprimés. Ces recettes et dépenses étant encaissées et payées par l'ASSAGIE.
- 550.4523** **PARTICIPATION DU GPT : FORFAIT S/TRAIT. PERSONNEL DE CANTINE**
L'ASSAGIE reverse un montant forfaitaire de CHF 40'000.00 pour les traitements des animateurs.

6. POLICE

60 SERVICE DE POLICE COMMUNAL

- 60.3189** **PRESTATIONS ASP (Assistant de sécurité publique)**
Une assistante de sécurité est en place depuis septembre 2013 et la prestation nous est facturée par la commune d'Aubonne.

61 CORPS DE POLICE CANTONALE

- 61.3511** **PART AUX CHARGES CANTONALES**
La gestion de la police est assurée par la POLCANT et refacturée par l'Etat de Vaud. La part imputée à Etoy s'élève à CHF 430'000 pour 2014 (440'968 en 2013).

65 DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

- 65.3521** **PART D'ETOY AU SDIS MORGET**
Le budget 2014 du SDIS MORGET prévoit une charge pour Etoy d'environ CHF 91'000.00 (CHF 90'000 en 2013). Cette augmentation est due à la recapitalisation de la caisse de pension (CIP), à l'achat de nouveau règlement de base FSSP introduit par l'ECA et à l'entrée en vigueur de nouveaux barèmes de cotisation aux sociétés faîtières. Un prélèvement à réserve de CHF 45'000.- est prévu pour financer l'achat d'un nouveau véhicule pour 9 personnes.

66 PROTECTION CIVILE

- 66.3521.2** **REDEVANCE OFFICE RÉGIONAL PC**
La contribution par habitant a été budgétisée à CHF 19.00 (2013 : 19.23), soit environ CHF 54'200.00.

7 SECURITE SOCIALE

71 SERVICE SOCIAL ACCUEIL ENFANTS

71.3511.71 PART ESPACE PRÉVENTION
Ce poste est repris par l'ASSAGIE.

71.3526 ARASMAC PART D'ETOY AU RÉSEAU AJEMA

Financement de la structure :

- o Participation de la FAJE : 22 % de la masse salariale éducative ce qui correspond à environ 13 % du coût de la structure
- o Participation des parents à 40 % des charges
- o Le solde de 47 % de charges est subventionné par les communes et entreprises de la manière suivante:
 - ◇ 10 % en fonction du nombre d'habitants
 - ◇ 90 % en fonction des prestations consommées par les enfants de la commune.

La participation aux coûts pour l'année 2014 pour la commune d'Etoy se monte à CHF 613'000.00. L'augmentation s'explique par le fait que les structures qui se sont ouvertes dans le courant de l'année 2013 sont désormais opérationnelles sur 12 mois (UAPE Féchy et UAPE Buchillon). De plus, 100'000 heures ont été prévues pour 2014 mais non attribuées aux communes car ne sachant pas où les enfants seront domiciliés. Il s'agit des structures à Denges, Colombier-Echichens et Montherod.

A titre informatif, veuillez trouver ci-joint un comparatif des heures de septembre 2012 et 2013 uniquement pour Etoy :

	ACCUEIL FAMILIAL PRÉ ET PARASCOLAIRE	ACCUEIL COLLECTIF PRÉSCOLAIRE	ACCUEIL COLLECTIF PARASCOLAIRE
sept. 2012	1476	2201	2215
sept. 2013	1985	2588	3542
Augm. heures	509	387	1327

72. PREVOYANCE SOCIALE

72.3511.1 PARTICIPATION À LA FACTURE SOCIALE

	2014	2013	Effectif 2012
Facture sociale	2'597'890	2'775'580	2'326'159
Différence année préc.	-177'690	449'421	

La facture sociale a été revue à la baisse car celle-ci, comme la péréquation (voir chapitre 22), est basé sur l'année 2011. Si l'année 2011 n'avait pas été exceptionnelle la facture sociale aurait augmenté de près de 4.5 % par rapport aux acomptes 2013. De plus, le canton dans les négociations avec les communes a également effectué une correction sinon l'augmentation aurait été de 6.3 % pour 2014.

La facture sociale comprend les domaines suivants :

1. PC à domicile et hébergement
2. Subventions à l'assurance maladie
3. RI et participation cantonale à l'assurance chômage
4. Subventions et aides aux personnes handicapées
5. Prestation pour la famille et autres prestations sociales
6. Bourses d'études et d'apprentissage

FINANCEMENT DE LA FACTURE SOCIALE

La facture sociale à charge des communes est financée à l'aide de 3 couches :

- o Une première couche est constituée par un prélèvement sur les recettes conjoncturelles communales (droits de mutation et gains immobiliers, impôt sur les successions, impôt sur les frontaliers).

Le prélèvement est de :

- ◇ 50 % du produit des droits de mutation, gains immobiliers, successions
- ◇ 30 % du produit de l'impôt sur les frontaliers.

- o Une seconde couche est alimentée par les communes à forte capacité financière à l'aide d'un écrêtage sur les recettes dépassant fortement la moyenne des communes (base de référence : valeur du point d'impôt par habitant).

L'écrêtage est le suivant :

- ◇ 36 % de ce qui est compris entre 120 % et 150 % de la valeur moyenne
- ◇ 46 % de ce qui est compris entre 150 % et 200 % de la valeur moyenne
- ◇ 56 % de ce qui est compris entre 200 % et 300 % de la valeur moyenne
- ◇ 66 % de ce qui dépasse 300 % de la valeur moyenne.

Après cet écrêtage, une nouvelle valeur du point d'impôt écrêté est calculée.

- o Le solde de la facture sociale à la charge des communes (environ 2/3 du montant total) est payé en points d'impôts écrêtés.

73. SANTE PUBLIQUE

73.3651.2 SUBVENTION AVASAD

La subvention en faveur de l'AVASAD pour 2013 (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile) se monte à CHF 82.30 par habitant, soit CHF 238'000.00. Le Budget 2013 était de CHF 109.40 par habitant soit CHF 320'000.00.

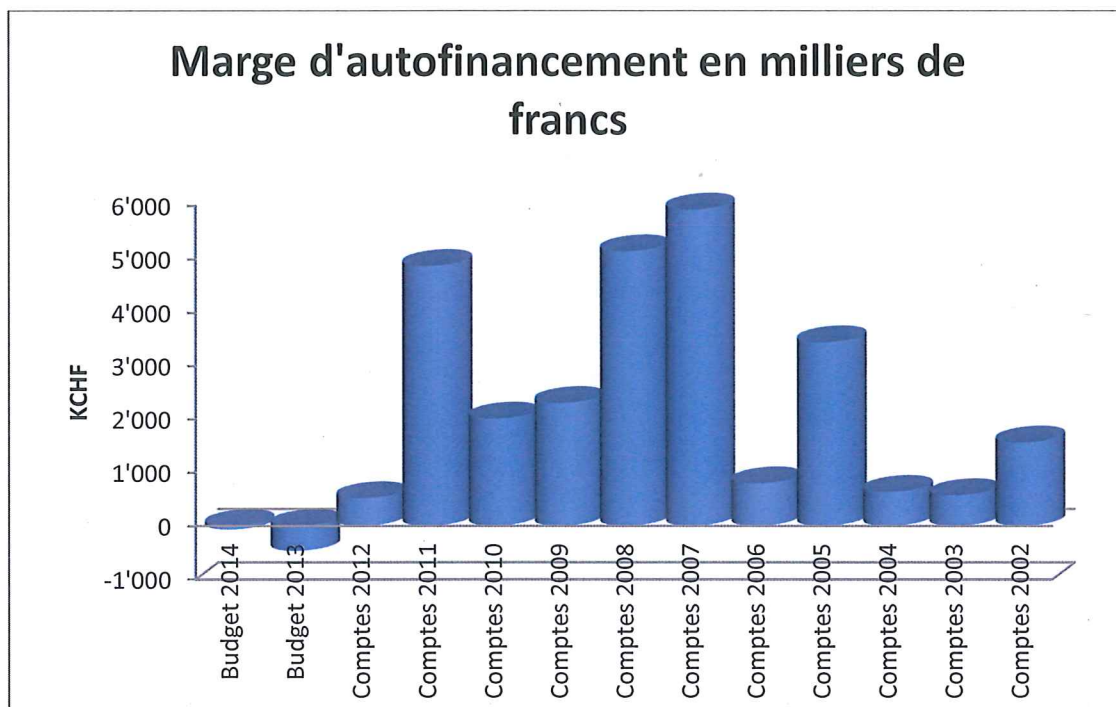
La diminution est due à la motion Grandjean accepté par le Grand Conseil. Cette motion vise à compenser pour les communes la perte de 1 % du taux fiscal des entreprises décidée sans consultation des communes par le Conseil d'Etat.

8. SERVICE DES EAUX

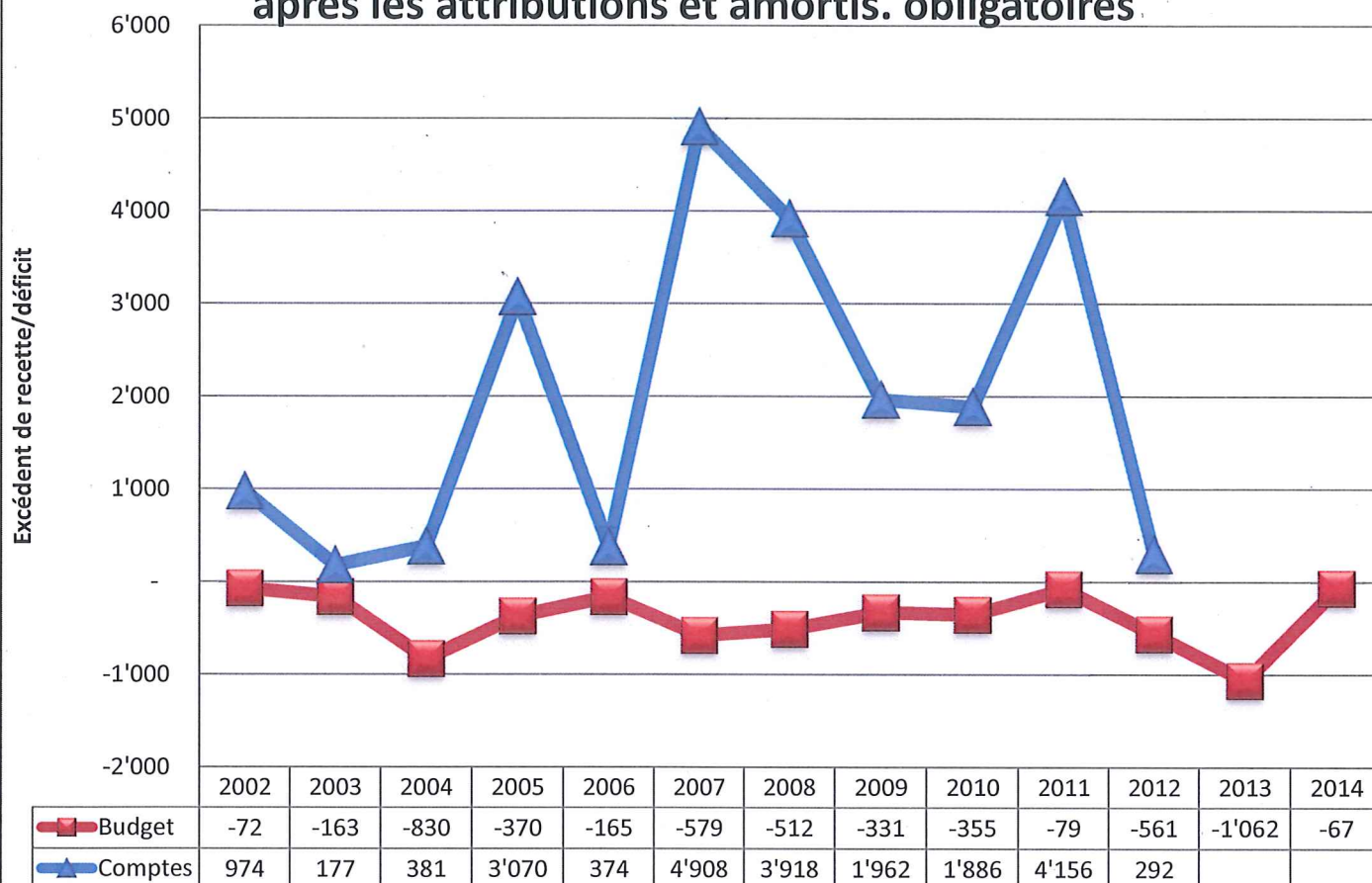
- 81.3141.2 ENTRETIEN RESEAU, SOURCES ET STAT. POMPAGE**
Bouclage au quartier de la Plantay et entretien des vannes des concessions.
- 81.3181 HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES**
Des plans doivent être créés ou mis à jour.
- 81.3905 IMPUTATIONS INTÉRÊTS S/EMPRUNTS**
Voir explications en page 8 c. 22.4909

RECAPITULATION DES CHARGES ET REVENUS

BUDGET 2014		CHARGES	REVENUS
1	ADMINISTRATION GENERALE	1'472'980.00	292'900.00
2	FINANCES	2'972'900.00	10'400'318.00
3	DOMAINES ET BATIMENTS	1'024'580.00	1'605'000.00
4	TRAVAUX	1'765'800.00	1'066'100.00
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	2'014'200.00	46'000.00
6	POLICE ET SECURITE	617'200.00	6'800.00
7	SECURITE SOCIALE	3'617'500.00	1'000.00
8	SERVICE DES EAUX	751'000.00	751'000.00
	TOTALISATION	14'236'160.00	14'169'118.00
	Résultat		67'042.00

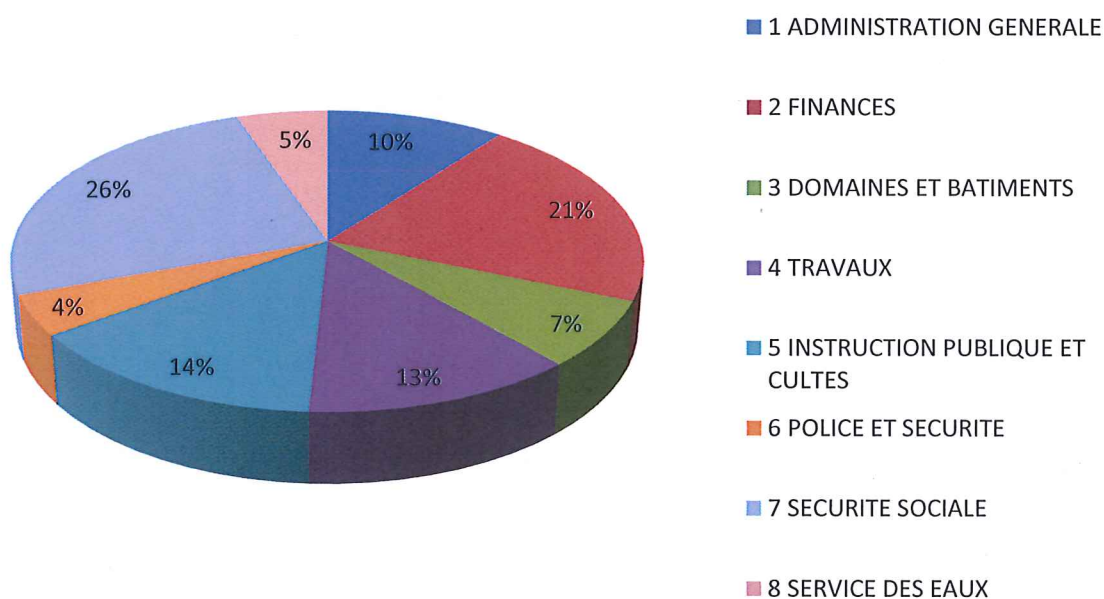


Evolution comparative des résultats comptes-budget après les attributions et amortis. obligatoires

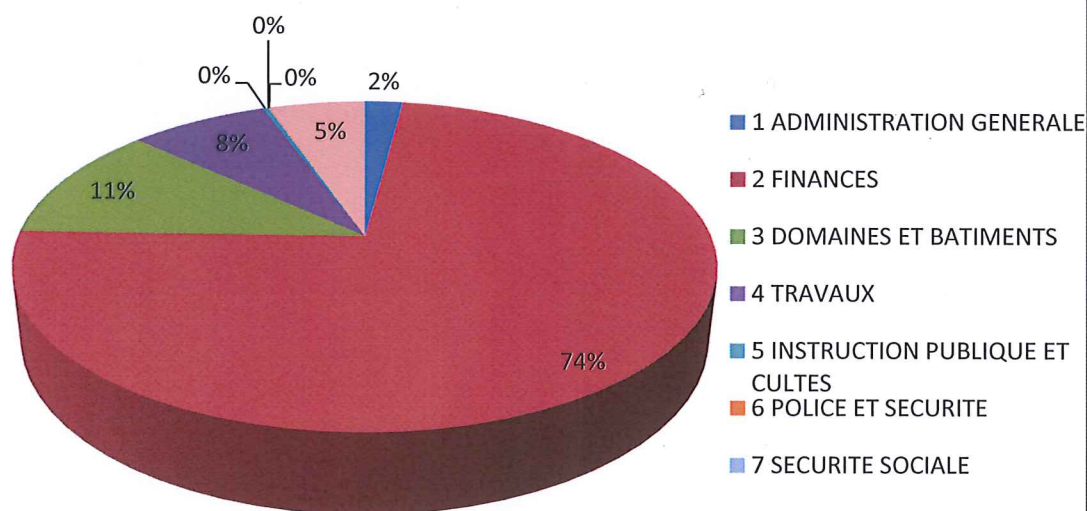


Note : Durant les années 2005, 2007 et 2008, des ventes de terrains ont été effectuées. Ces ventes influencent fortement les comptes de ces exercices.

BUDGET - 2014 CHARGES



BUDGET - 2014 REVENUS



CONCLUSIONS

Avant les amortissements et attributions obligatoires, les charges représentent CHF 13'680'560.00 et les recettes CHF 14'169'118.00. La marge d'autofinancement prévisionnelle est de CHF 488'558.00.

Les amortissements et attributions obligatoires se détaillent de la manière suivante :

c. 46.3311 Egouts	CHF 206'800.00
c. 81.3311 Eaux	CHF 348'800.00
Total	CHF 555'600.00

Après ces opérations, les charges se chiffrent à CHF 14'236'160.00 et les recettes se chiffrent à CHF 14'169'118.00.

Le résultat final se traduit par un déficit de **CHF 67'042.00**

En conclusion, le budget pour 2014 est proche de l'équilibre grâce au fait que les comptes 2011 ont largement péjoré le budget 2013. Les principales contributions à l'Etat de Vaud pour 2014 se basant sur les recettes fiscales 2012 qui sont plus faibles et corrigent un peu ces charges

Les coûts de la petite enfance subissent également une très forte augmentation.

Comme à l'accoutumée, nous escomptons que les comptes seront plus favorables afin de dégager une marge d'autofinancement nécessaire à la bonne marche de la commune.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

vu le préavis municipal N° 07/2013

ouï le rapport de la Commission des Finances

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1.- d'adopter le projet de Budget 2014 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 67'042.00

Ainsi adopté en séance de Municipalité le 7 octobre 2013

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



M. Roulet



La Secrétaire :



S. Ruchet

Délégué municipal : M. J. M. Fernandez